



Berne, 25.06.2025

Les femmes dans la coopération au développement et la promotion de la paix : cadre stratégique, priorités, activités et enjeux

**Rapport du Conseil fédéral
en réponse au postulat 21.3122 Friedl
du 10 mars 2021**

Table des matières

1. Mandat.....	3
2. Contexte	3
3. Cadre de référence stratégique.....	3
4. Priorités et mesures dans le domaine de la CI	4
4.1 Renforcement de la situation économique des femmes.....	5
4.2 Participation aux décisions politiques.....	8
4.3 Participation des femmes à la promotion de la paix	10
4.4 Lutte contre la violence fondée sur le genre	11
4.5 Santé sexuelle et reproductive et droits connexes	12
5. Ressources financières	13
6. Synthèse et perspectives	16
7. Annexes	17
7.1. Texte du postulat Friedl	17
7.2. Liens vers des documents de référence stratégiques.....	18
7.3. Liste des abréviations	18

1. Mandat

Le postulat 21.3122 Friedl « Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer » charge le Conseil fédéral d'« établir une stratégie pour la mise en œuvre de la coopération internationale et de la promotion de la paix qui prévoira des conditions socio-économiques permettant une participation active des femmes ». Comme cela a été souligné lors du débat parlementaire, l'égalité entre les sexes et l'égalité des chances dans la coopération au développement et la promotion de la paix constituent aujourd'hui déjà une priorité. Les objectifs concrets de l'égalité entre hommes et femmes sont déjà inscrits dans différentes stratégies et divers documents en tant que thème transversal. Une stratégie séparée n'apporterait pas de valeur ajoutée substantielle. Le présent rapport donne donc un aperçu du cadre stratégique de référence, des priorités et des mesures actuelles dans ce domaine, et fournit des exemples concrets.

2. Contexte

L'inégalité des sexes est un obstacle majeur au développement durable, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. La participation égale des femmes et des hommes ainsi que la répartition équitable des responsabilités, des tâches, des ressources et du pouvoir décisionnel sont des conditions essentielles au développement durable dans l'esprit de l'agenda 2030.

L'égalité des sexes et les droits des femmes figurent depuis de nombreuses années parmi les priorités de la coopération internationale (CI). Ils constituent un élément fondamental de la concrétisation du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Les unités (DDC, SECO et DPDH) chargées de la mise en œuvre de la CI mènent des projets qui visent à éliminer les causes de la discrimination et à permettre aux femmes et aux hommes de développer leur potentiel et d'utiliser judicieusement leurs ressources de manière égale. Elles promeuvent l'égalité des chances, les libertés fondamentales, les droits à la propriété et l'accès équitable aux ressources, aux services publics et aux processus décisionnels. Elles se concentrent notamment sur le renforcement de la situation économique des femmes et leur participation politique, y compris à la promotion de la paix, sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, ainsi que sur la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. L'inégalité entre les femmes et les hommes représente un large potentiel économique inexploité. Selon certaines estimations, investir dans l'égalité économique entre les sexes permettrait de faire progresser le produit intérieur brut (PIB) mondial de plus d'un quart chaque année. Dans les pays où les inégalités entre les sexes sont plus marquées, réduire les écarts dans la participation au marché du travail permettrait d'augmenter la production économique de 35 % en moyenne¹. L'égalité des sexes revêt donc également une importance fondamentale dans la lutte contre la pauvreté. La Confédération s'engage en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans toutes ses activités de CI et auprès de ses partenaires de mise en œuvre. Cette approche imprègne tous les projets liés au développement.

3. Cadre de référence stratégique

La Confédération dispose d'un cadre stratégique largement étayé pour encourager la participation des femmes à la coopération au développement et à la promotion de la paix.

- En vertu de l'art. 54, al. 2, de la Constitution (Cst.), la Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.
- Légèrement majoritaires au sein de la population mondiale, les femmes sont affectées de manière disproportionnelle par la pauvreté et les violations des droits de l'homme. Elles font donc partie des groupes cibles prioritaires de la coopération internationale de la Suisse. La stratégie de politique extérieure 2024-2027 (SPE 2024-2027) du Conseil fédéral mentionne l'égalité des chances et l'égalité des sexes comme axes prioritaires de la promotion des droits de l'homme.

¹ www.imf.org Blog (2022) : Comment réduire les inégalités entre les genres et favoriser la croissance économique mondiale

- Promouvoir la paix, la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme constitue l'un des quatre objectifs principaux de la stratégie de coopération internationale 2025-2028 (stratégie CI 2025-2028)². La protection des populations les plus vulnérables contre la violence et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre forment l'un des quatre axes stratégiques de l'aide humanitaire. L'égalité des sexes est systématiquement encouragée en tant que thème transversal de la stratégie.
- La stratégie Égalité 2030 de la Confédération³ comprend quatre mesures pertinentes pour la CI, qui correspondent aux priorités définies dans les autres documents stratégiques : la vie professionnelle et publique, la conciliation et la famille, la violence et la discrimination liées au genre.
- Le cadre de référence international le plus important dans ce contexte est l'Agenda 2030, qui fixe 17 objectifs de développement durable, dont l'objectif 5 consacré à l'égalité des sexes et au renforcement du rôle de la femme⁴. L'égalité des chances, y compris l'égalité effective entre les hommes et les femmes, est l'un des trois thèmes prioritaires de la Stratégie pour le développement durable 2030.
- La résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2000 (UNSR 1325),⁵ ainsi que celles qui ont suivi, servent de référence pour les travaux menés dans le domaine de la promotion de la paix. Le DFAE a élaboré quatre plans d'action nationaux de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU⁶. Un cinquième plan d'action national est en cours d'élaboration.
- La Suisse a ratifié en 1997 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, RS 0.108)⁷. Cette convention souligne notamment l'importance de la participation des femmes à la politique de paix et de sécurité sur un pied d'égalité. Ce faisant, elle s'est engagée à rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de la convention. Le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes porte une appréciation sur les résultats atteints et formule des recommandations. Sa dernière évaluation date d'octobre 2022⁸.

4. Priorités et mesures dans le domaine de la CI

Les priorités et les mesures de la CI sont définies en fonction des besoins de la population dans les pays partenaires, des intérêts à long terme de la Suisse ainsi que de la valeur ajoutée des mesures suisses en comparaison internationale. Dans le cadre de la stratégie CI 2025-2028, des actions concrètes sont soutenues afin de renforcer la situation économique des femmes (voir ch. 4.1), de promouvoir leur participation politique (voir ch. 4.2), de renforcer leur rôle dans la promotion de la paix (voir ch. 4.3), de lutter contre la violence fondée sur le genre (voir ch. 4.4) et de garantir les droits sexuels et reproductifs des femmes (voir ch. 4.5).

Pour avoir plus d'impact, la Suisse combine divers instruments de politique étrangère : la DDC, le SECO et la DPDH conjuguent projets sur le terrain et dialogue politique, coopération multilatérale et partenariats privés. La Suisse fait également valoir ces objectifs au sein de l'ONU et d'organisations régionales comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe. Durant son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU (2023-2024), elle s'est notamment investie pour la mise en œuvre rigoureuse de l'agenda 'Femmes, paix et sécurité', par exemple dans le cadre de sa coprésidence du groupe d'experts correspondant.

Exemple d'organisations multilatérales

² La stratégie précédente portant sur la période 2021-2024 comportait déjà un objectif spécifique visant à renforcer l'égalité des sexes et les droits des femmes.

³ www.egalite2030.ch

⁴ <https://www.agenda-2030.eda.admin.ch/fr/agenda-2030-pour-le-developpement-durable>

⁵ [https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](https://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf)

⁶ Femmes, paix et sécurité. Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (2018-2024)

⁷ Convention : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/cedaw.pdf>

⁸ <https://www.ebg.admin.ch/fr/cooperation-en-suisse-et-a-linternational>

La Suisse a contribué de manière déterminante à la mise en place d'un instrument⁹ qui promeut l'égalité des sexes dans toutes les organisations et activités de l'ONU. Celui-ci est aujourd'hui utilisé par 96 % des organisations de l'ONU pour rendre compte chaque année des progrès réalisés. Dans le cadre de ses contributions, la Suisse s'emploie également à ce que différents fonds de l'ONU consacrent une part de leurs ressources financières à des projets spécifiques au genre¹⁰.

Exemple de dialogue politique multilatéral

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) est le seul organe intergouvernemental dédié exclusivement à la promotion de l'égalité entre les sexes, aux droits des femmes et à l'autonomisation des femmes. Chaque année, des États membres de l'ONU débattent des thèmes liés à l'objectif d'égalité entre les sexes et négocient des conclusions concertées ('Agreed Conclusions')¹¹. La Suisse partage son expérience et influe sur la définition des normes internationales à travers sa participation active aux négociations. Elle est par exemple parvenue à faire inscrire dans les conclusions concertées l'importance de la participation pleine, égale et effective des femmes à toutes les étapes des processus de paix et s'est investie pour l'inclusion financière des femmes et la protection des femmes journalistes¹². La Suisse met aussi activement cette thématique en avant dans le cadre d'autres instances de l'ONU, comme le Conseil des droits de l'homme. En collaboration avec un groupe de pays partenaires, la Suisse a en outre élaboré et présenté une résolution relative aux mariages d'enfants, aux mariages précoce et aux mariages forcés qui, pour la première fois, relève que le mariage forcé est une forme de violence basée sur le genre.

4.1 Renforcement de la situation économique des femmes

4.1.1 Contexte

Dans de nombreuses régions du monde, les femmes représentent la grande majorité des personnes travaillant dans l'agriculture. Cependant, les terres agricoles sont inégalement réparties, les femmes n'en détenant que 15 %¹³. Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire¹⁴. En 2021, 31,9 % des femmes souffraient d'insécurité alimentaire à travers le monde, contre 27,6 % des hommes, soit une différence de plus de 4 points de pourcentage, contre 1,7 point en 2019¹⁵. Le taux d'activité des femmes en âge de travailler stagne depuis 1990 à environ 53 %, contre 80 % pour les hommes. Les femmes occupent moins souvent un emploi formel rémunéré et ont moins de possibilités de développer leur entreprise ou de faire carrière¹⁶. Cela s'explique en partie par la charge importante que représente le travail domestique et de soins non rémunéré, qui est assuré à 76 % par les femmes¹⁷.

En 2015, des experts et expertes ont estimé que l'égalité économique entre les sexes permettrait d'augmenter le PIB mondial de 28 milliards de dollars au maximum, soit 26 % par an, d'ici à 2025¹⁸. Des estimations actualisées font état d'un potentiel de croissance du PIB de 13 milliards de dollars supplémentaires d'ici à 2030¹⁹. Dans les pays où les inégalités entre les sexes sont plus marquées, réduire les écarts dans la participation au marché du travail permettrait d'augmenter la production économique de 35 % en moyenne²⁰. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),

⁹ <https://gendercoordinationandmainstreaming.unwomen.org/un-swap>

¹⁰ Par exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement ainsi que le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies allouent respectivement 30 et 25 % de leurs moyens à des projets ciblant l'égalité entre les sexes et la jeunesse.

¹¹ Les débats s'inspirent entre autres du document « Déclaration et Programme d'action de Beijing », adopté à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995. Il s'agit du document le plus complet exposant les engagements internationaux en faveur des droits humains des femmes : <https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform>.

¹² https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-03/CSW67_Agreed%20Conclusions_Advance%20Unedited%20Version_20%20March%202023.pdf

¹³ OCDE (2022) : Gender and Food Systems: Food, Agriculture and Fisheries Paper No 184. FAO (2018) : The gender gap in land rights, et (2023) : La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires

¹⁴ ONU-Femmes (2022) : Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes. Voir aussi les blogs de la Banque mondiale (2018).

¹⁵ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e612bf8f-5be5-4c9d-8ee1-a8cc9045dc96/content/sofi-2022/food-security-nutrition-indicators.html>

¹⁶ Banque mondiale (2022) : [Gender Data Portal](#) et [Gender Data Story](#)

¹⁷ OCDE (2019) : Enabling Women's Economic Empowerment. New Approaches to unpaid care work in developing countries

¹⁸ Mc Kinsey Global Institute (2015) : The power of parity

¹⁹ Mc Kinsey Global Institute (2020) : COVID-19 and gender equality: Countering the regressive effects

²⁰ www.imf.org Blog (2022) : Comment réduire les inégalités entre les genres et favoriser la croissance économique mondiale

si les femmes bénéficiaient d'un accès équitable aux ressources productives (entre autres la terre, le capital et les semences) dans le monde entier, le nombre de personnes sous-alimentées pourrait être réduit de 12 à 17 %²¹.

4.1.2 Approche de la DDC, du SECO et de la DPDH

Dans le cadre de ses mesures de CI, la Confédération agit pour que les femmes puissent exercer une activité lucrative au même titre que les hommes, dans des conditions de travail dignes. Cela permet non seulement d'améliorer les revenus et les conditions de vie des femmes et de leur famille, mais aussi d'augmenter la résilience face aux crises. Les femmes gagnent en reconnaissance sociale et disposent des moyens nécessaires pour jouer également un rôle dans la société et sur le plan politique.

Concrètement, de nombreux projets de formation professionnelle identifient des segments professionnels spécifiques offrant des possibilités d'emploi particulièrement intéressantes pour les femmes et organisent des offres de formation correspondantes. Des mesures sont également prises dans le cadre de ces projets pour améliorer les qualifications professionnelles des femmes dans des métiers d'avenir mieux rémunérés et pour leur permettre d'accéder au marché du travail. Les institutions de formation et les entreprises sont incitées et soutenues à encourager les femmes de manière ciblée et à améliorer leur environnement de travail. D'autres projets fournissent une formation spécifique en gestion et un accès facilité aux ressources et services économiques, afin d'encourager l'entrepreneuriat féminin.

Exemple : amélioration des opportunités sur le marché pour les femmes issues de groupes de population vulnérables au Bangladesh

Dans les bassins fluviaux du nord du pays menacés par l'érosion, les femmes touchées par la pauvreté sont intégrées de manière ciblée dans des chaînes de valeur économiques, par exemple l'élevage de chèvres et de poulets, l'engraissement de taureaux, les services de conseil en matière d'élevage, les centres de vaccination de poulets ou la vente de semences. Les femmes accèdent aux ressources et aux services, développent leur savoir-faire et renforcent leur indépendance. Elles améliorent ainsi leurs possibilités de revenus, gagnent en mobilité et peuvent davantage participer aux décisions familiales et économiques (projet « Making Markets Work for the Jamuna, Padma, and Teesta Chars » ; contribution de la DDC de 5,5 millions de francs de juillet 2020 à juin 2024).

Exemple : inclusion financière des entrepreneuses dans la région MENA

Les petites entreprises occupent une place essentielle au Proche-Orient et en Afrique du Nord. Les entrepreneuses ont toutefois difficilement accès au secteur financier et au crédit. Le programme « Women Banking Champions » a visé à améliorer l'accès des femmes aux produits financiers et bancaires et à renforcer leur situation économique. Il a aidé notamment les banques à mieux adapter leurs services financiers aux besoins des femmes. L'objectif à long terme était de mieux intégrer les femmes dans l'économie, de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté dans toute la région (programme du SECO en partenariat avec la Société financière internationale ; contribution de 5 millions de francs de 2017 à 2024).

Exemple : droits fonciers pour les femmes

La DDC entretient depuis de nombreuses années un partenariat avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre, qui s'engage dans le monde entier pour les droits fonciers – et en particulier les femmes. Les droits de propriété tels que les droits fonciers constituent une base de production importante, une garantie de sécurité et une condition préalable à l'accès au crédit (contribution de la DDC à la Coalition de 15,6 millions de francs de novembre 2009 à décembre 2024). Au Mali, la DDC a soutenu pendant plusieurs années des coopératives de femmes, notamment pour l'accession à la propriété foncière. Les petites agricultrices ont pu générer de meilleurs revenus, renforcer leur pouvoir de négociation et améliorer leur position sociale (« Programme de développement économique local et de sécurité

²¹ FAO (2011) : The State of Food and Agriculture: Women in Agriculture: Closing the Gender Gap for Development

alimentaire à Koutiala » ; contribution de la DDC de 2,8 millions de francs de janvier 2016 à décembre 2022).

La Confédération s'engage en outre en faveur d'un environnement macroéconomique susceptible de garantir aux femmes les mêmes droits économiques et sociaux. Dans le cadre des programmes de soutien macroéconomique, elle aborde aussi systématiquement les questions d'égalité entre les sexes lors des sessions du dialogue politique mené avec les pays partenaires.

Exemple : renforcement de la place des femmes au sein des autorités de surveillance des marchés financiers et des banques centrales

Le SECO entend renforcer le rôle des femmes dans les organes de direction des autorités de surveillance des marchés financiers et des banques centrales. Le programme aide à travers le monde des femmes occupant des postes de cadre inférieur dans ces organisations, en collaboration avec une personne du cadre supérieur, à mettre en œuvre une réforme axée sur l'égalité au sein de leur organisation, favorisant ainsi également leur développement professionnel (« Leadership & Diversity Programme for Regulators » de l'organisation Women's World Banking ; contribution du SECO de 2,6 millions de francs de 2022 à 2025).

Dans le domaine des technologies numériques, les projets se concentrent sur la formation continue des jeunes femmes et leurs possibilités d'emploi dans le secteur informatique, ainsi que sur les compétences numériques des entrepreneuses, notamment pour la commercialisation et la vente de leurs produits. La participation des femmes au développement des conditions du commerce électronique améliore leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. La promotion des produits financiers numériques facilitent l'accès aux services financiers.

Exemple : amélioration de l'accès des femmes au marché grâce au commerce électronique (E-Commerce)

Le SECO soutient un programme qui intègre systématiquement l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des stratégies nationales en matière de commerce électronique et qui encourage de manière ciblée le dialogue sur l'égalité dans le domaine du commerce électronique. Concrètement, une initiative intitulée « eTrade for Women » a été lancée dans le cadre du programme pour promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes en matière numérique : il s'agit de former les entrepreneuses du secteur numérique et de leur donner les moyens de mieux exploiter leur liberté économique. Fin 2024, le réseau comptait près de 350 entreprises numériques dirigées par des femmes dans plus de 65 pays (programme « E-Commerce and the Digital Economy », mis en œuvre par la CNUCED ; contribution du SECO de 4 millions de francs de 2021 à 2024).

Exemple : services financiers numériques pour les migrantes

Un fonds consacré au développement de produits financiers bon marché pour les migrantes permet de réduire les risques que peut représenter l'expérimentation de nouvelles offres numériques pour les prestataires de services financiers qui travaillent avec des technologies numériques modernes (secteur des technologies financières) en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Le fonds est également alimenté par des investisseurs et investisseuses du secteur privé qui, outre un rendement financier, souhaitent générer un impact social positif : les contributions sont versées en fonction des résultats obtenus, le but étant par exemple de renforcer l'accès des migrantes aux comptes bancaires, au crédit et aux produits d'épargne et d'assurance pour leur permettre de mieux exercer les libertés économiques et d'améliorer leurs conditions de vie dans le pays d'accueil dans la région. Les prestataires de services financiers peuvent pour leur part élargir leur clientèle et, si le modèle d'affaires fait ses preuves, un marché répon-

dant aux intérêts de ces femmes jusqu'ici défavorisées aura été créé (projet « Strengthening the financial inclusion of migrant women through the Gender-Inclusive FinTech Fund » ; contribution de la DDC de 9,75 millions de francs d'avril 2022 à avril 2028).

La thématique du travail domestique et de soins est également abordée de différentes activités partielles dans le cadre de projets de la DDC. Par exemple, des appareils de cuisson modernes et écologiques ont été fournis à des ménages à faibles revenus en Afrique, en Asie et en Amérique latine, réduisant considérablement la charge de travail des femmes et des filles. Au Kirghizistan, un soutien a été apporté aux structures publiques communales d'accueil des enfants d'âge préscolaire. En Moldova, des initiatives de la société civile ont permis d'améliorer les dispositions légales relatives aux périodes de garde d'enfants et au financement de l'accueil préscolaire. Dans le cadre de projets liés à la migration menés dans les pays partenaires, la DDC s'emploie à améliorer les conditions de travail des migrantes dans le domaine du travail domestique et de soins. Au Qatar, elle a contribué à l'adoption de lois octroyant le droit de changer librement d'employeur dans ce secteur. Il est prévu de conserver des mesures concernant le travail domestique et de soins dans les projets de la DDC.

4.2 Participation aux décisions politiques

4.2.1 Contexte

Les femmes restent sous-représentées dans les instances publiques : à travers le monde, elles ne représentent que 26 % des parlementaires, 14 % des chefs d'État et de gouvernement et environ 34 % des représentants des gouvernements locaux²². Les femmes et les filles actives dans la vie publique sont davantage exposées à des violences sexuelles et à d'autres formes de violence²³.

Le principe de représentation est au cœur de l'État démocratique. Les femmes formant au moins la moitié de la population, il est important qu'elles puissent participer aux décisions concernant l'utilisation des moyens budgétaires, la répartition des ressources ou les projets de loi. Des études montrent que les femmes politiques fixent des priorités différentes de leurs homologues masculins, par exemple en ce qui concerne les services publics de base²⁴.

4.2.2 Approche de la DDC, du SECO et de la DPDH

L'approche consiste à soutenir les femmes afin qu'elles puissent participer au débat public et politique ainsi qu'aux décisions relatives à la répartition des fonds publics dans tous les domaines. Des efforts sont menés depuis de nombreuses années pour encourager la représentation et la participation des femmes ainsi que leur accession aux postes à responsabilité, notamment dans les institutions politiques, les projets publics de développement, la gestion des ressources et services publics, les élections, les médias et les initiatives de la société civile. Tel est l'apanage d'une démocratie vivante. Les projets portent principalement sur la formation et le conseil en matière politique, le développement des compétences de direction, l'organisation et la mise en réseau ainsi que la participation au dialogue politique. La Suisse soutient les réformes politiques et législatives visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe. Elle soutient également les mesures encourageant l'allocation de fonds publics à la promotion de l'égalité entre les sexes (budgétisation tenant compte des questions de genre). Elle conseille les gouvernements sur la mise en œuvre des directives correspondantes.

Exemple : participation à la gestion des ressources en eau menacées dans le bassin du Mékong

Ce projet apporte un soutien aux riverains et habitantes des minorités ethniques du bassin du Mékong dans leur lutte pour assurer la gestion durable et la préservation de leurs ressources en eau. L'eau est principalement utilisée par les femmes, pour les tâches domestiques et l'activité agricole. Celles-ci souffrent donc davantage de la pénurie et de la pollution de l'eau qui résultent du changement climatique et vont de pair avec l'agriculture intensive et les projets de barrages. Par conséquent, le projet les encourage de manière ciblée à faire valoir au niveau local leur expérience en matière de gestion durable de

²² ONU-Femmes (2022) : Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes

²³ ONU-Femmes (2022) : Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles

²⁴ ONU-Femmes (2025) : Faits et chiffres : Le leadership et la participation des femmes à la vie politique

l'eau, à participer aux processus de décision relatifs à la gestion de l'eau ou à assumer des responsabilités. Les mesures visent à développer leur savoir-faire et à leur permettre de participer aux débats sur l'utilisation durable des ressources en eau au sein de leur communauté et dans le bassin du Mékong. Ces femmes peuvent ainsi accroître la résilience face au changement climatique et contribuer à assurer les moyens de subsistance dont dépendent leur famille et leur communauté. Parallèlement, le projet mise sur la collaboration avec des organisations de la société civile, le secteur privé et le gouvernement pour briser les préjugés et changer les habitudes (projet « Inclusive Water Governance Project in the Mekong Region » ; contribution de la DDC de 3 378 000 francs d'octobre 2020 à juin 2024).

Exemple : accès aux documents d'identité au Mali

L'enregistrement par les autorités et l'accès aux documents d'identité sont fondamentaux pour permettre aux citoyens d'exercer leurs droits (éducation, santé, propriété, etc.) et de participer à la vie démocratique. La délivrance d'actes de naissance, de cartes d'identité ou de passeports ainsi que l'inscription dans un registre d'état civil sont des tâches essentielles de l'État. Ces papiers revêtent une grande importance dans les pays en proie à des conflits où les déplacés internes sont nombreux, car il s'agit de garantir l'accès aux services sociaux de base et à l'aide humanitaire d'urgence. Il faut en particulier que les femmes et les filles puissent exercer leurs droits. La DDC soutient par exemple des projets en ce sens au Mali : plus de 4 millions de personnes, dont plus de 1,7 million de femmes et plus de 1,5 million d'enfants, ont ainsi obtenu des documents d'identité entre 2020 et 2022 (quatre projets au Mali ; contribution de la DDC de 3 800 000 francs de mai 2019 à décembre 2023).

Exemple : promotion de la participation politique des femmes en Géorgie

La DPDH promeut la participation politique des femmes en Géorgie. Les participantes au projet renforcent leurs compétences en matière de communication et de dialogue et apprennent à formuler des mesures politiques efficaces qui reflètent les besoins de leur électorat. Cela peut contribuer à réduire les tensions (projet « Enhancing Political Culture in Georgia Through Inclusive Party Politics » ; contribution de la DPDH de 190 000 francs de février 2023 à février 2025).

La Suisse soutient également les réformes législatives, les stratégies nationales et les planifications financières axées sur l'égalité entre les sexes, ainsi que leur mise en œuvre.

Exemples : réforme d'administrations financières publiques axée sur l'égalité des sexes

Partenaire de l'initiative « Public Expenditure and Financial Accountability » (PEFA), le SECO a participé au développement de l'évaluation sensible au genre du PEFA qui a été introduit en 2020. Cet outil évalue dans quelle mesure les processus de gestion des finances publiques, comme l'établissement des budgets, les processus d'achat ou les rapports financiers, tiennent compte de manière égale des besoins et des priorités des femmes et des hommes. Cette évaluation sert de base pour des réformes (initiative « Public Expenditure and Financial Accountability » (PEFA) ; contribution du SECO de 3 millions de francs de 2023 à 2027).

En Macédoine du Nord, la DDC soutient l'élaboration et la mise en œuvre des réformes législatives correspondantes. Elle a contribué à l'intégration, dans la nouvelle loi sur les finances publiques (2022), de dispositions prévoyant la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans la planification budgétaire. Celles-ci doivent être appliquées par toutes les autorités, aux niveaux national et local. Un centre de compétence pour la planification financière sensible au genre a été créé à cet effet, et les autorités communales bénéficient de formations et d'un accompagnement pour développer des stratégies et établir des budgets respectant ces prescriptions. Avec l'aide d'organisations féminines locales, le projet encourage les femmes, en particulier celles issues de groupes de population vulnérables, à faire valoir leurs intérêts de manière efficace (projet « Promoting Gender Responsive Policies and Budgets » ; contribution de la DDC de 3,5 millions de francs d'octobre 2018 à mars 2026).

4.3 Participation des femmes à la promotion de la paix

4.3.1 Contexte

Les femmes subissent particulièrement les effets préjudiciables des conflits armés, comme le relève notamment la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU²⁵. Elles doivent donc être protégées et jouer un rôle actif dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction. Or les femmes ne représentent à l'heure actuelle que 13 % des négociateurs et 3 % des médiateurs dans les processus de paix. La majorité des accords de paix font l'impasse sur l'expérience des femmes dans les conflits et sur leurs contributions au lendemain des conflits, et contiennent peu de dispositions concrètes abordant les besoins spécifiques des femmes. L'OCDE relève pourtant que la probabilité de parvenir à un accord et que celui-ci soit mis en œuvre augmente lorsque des organisations féminines ou des militantes pour la paix participent aux négociations²⁶.

4.3.2 Approche de la DDC, du SECO et de la DPDH

L'approche consiste à encourager l'inclusion des femmes dans les processus de dialogue pour la prévention et le règlement des conflits, ainsi que pour la reconstruction des structures détruites. La Confédération soutient les initiatives des militantes pour la paix et des organisations féminines.

Exemple : dialogue et mise en réseau de femmes politiques et de militantes pour la paix au Liban

Afin de promouvoir et de renforcer la participation des femmes dans les processus politiques, la DPDH soutient un processus de dialogue entre les femmes politiques de différents partis au Liban. Les rencontres régulières ont permis d'instaurer un climat de confiance et d'améliorer les relations, ce qui constitue une réussite compte tenu des fortes divisions politiques. Les participantes ont en outre développé des initiatives communes, par exemple en vue de l'instauration de quotas électoraux (projet « Building pathways for dialogue and inclusive governance in Lebanon » ; contribution de la DPDH de 447 270 francs d'août 2020 à mars 2024). Par ailleurs, la DPDH a soutenu, en collaboration avec ONU-Femmes, l'établissement du réseau national des femmes bâtieuses de paix (« Women Peacebuilding Network in Lebanon (WPNL) »), dont l'objectif est de mettre en lumière publiquement les compétences et le rôle moteur des femmes en matière de paix et de sécurité. La DPDH encourage également les réseaux locaux de médiation et les militantes pour la paix dans tout le pays (projet « Supporting the development of a national women's peacebuilders network in Lebanon » ; contribution de la DPDH de 303 036 francs de septembre 2020 à mars 2023).

Exemple : soutien d'initiatives et d'organisations féminines locales en Ukraine

En Ukraine, la DDC soutient, par une aide financière directe, les actions de protection des femmes et des filles particulièrement vulnérables menées par des organisations féminines locales. La manière dont ces femmes s'organisent étant renforcée en parallèle, celles-ci ont davantage accès au soutien de bailleurs de fonds humanitaires, qui peuvent ainsi financer un plus grand nombre d'initiatives féminines locales (action humanitaire ; contribution de la DDC de 966 300 francs de septembre 2022 à mai 2023). La Suisse est également à l'origine de la Déclaration de Lugano sur la reconstruction de l'Ukraine (2022)²⁷, qui fait de l'égalité entre les sexes un principe directeur.

Exemples de contributions à des réseaux de militantes pour la paix

La DDC et la DPDH conjuguent leur action de soutien à différents réseaux et initiatives de femmes, ce qui renforce l'effet de levier et leur donne accès à des plateformes de dialogue politique multilatéral. La DDC verse une contribution de base au Réseau mondial des femmes artisanes de la paix (« Global Network of Women Peace Builders » ; 1,2 million de francs de janvier 2022 à décembre 2024), tandis que la DPDH verse des contributions aux organisations suivantes : Femmes de paix autour du monde

²⁵ Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU : [https://undocs.org/fr/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1325(2000))

²⁶ OCDE (2020, p. 88) : States of Fragility. Council on Foreign Affairs : Women's participation in peace processes

²⁷ <https://www.urc-international.com/conference-materials>

(« Peace Women across the Globe » ; 360 000 francs de janvier 2021 à décembre 2023), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (« Women's International League for Peace and Freedom » ; 389 215 francs d'avril 2023 à mars 2024) et Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité (« NGO Working Group on Women, Peace and Security » ; 190 000 francs de janvier 2023 à décembre 2024).

Exemple : développement et mise en œuvre, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, du plan d'action national relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU

Au Tchad, la DPDH a contribué à l'élaboration d'un plan d'action national 1325 (2023-2027), lancé en janvier 2023. Elle a soutenu l'élaboration d'un projet ainsi que différents cycles de consultation inclusifs. Jusqu'en juin 2023, elle a soutenu la promotion du plan dans différentes régions, la planification des ressources financières nécessaires et une nouvelle consultation nationale sur le suivi et l'évaluation (contribution de la DPDH de 483 715 francs de mai 2019 à juin 2023).

Au Mali, la DDC contribue à la mise en œuvre du plan d'action national 1325. Elle encourage la participation des femmes aux efforts de médiation et à la résolution des conflits et soutient les mesures visant à les protéger contre les violations des droits humains, notamment les abus sexuels et d'autres formes de violence fondée sur le genre (projet « Participation des femmes dans le processus de paix, de sécurité et de relèvement au Mali » ; contribution de la DDC de 6 millions de francs d'avril 2020 à mars 2024).

La Confédération encourage également la formation de médiatrices. La DPDH s'attache à ce que le cursus de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) sur la médiation dans les processus de paix fournisse également les bases et méthodes nécessaires à la formation de médiatrices. Elle contribue ainsi à augmenter le faible nombre de femmes médiatrices à travers le monde et à souligner la nécessité d'impliquer les femmes dans les processus de médiation et de négociation.

Au niveau international, la Suisse participe à différentes initiatives visant à renforcer le rôle des femmes et à mieux financer leurs activités en matière de promotion de la paix et d'action humanitaire, par exemple dans le cadre du Conseil de sécurité de l'ONU et du Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire²⁸, ou en tant que membre du Réseau des points focaux Femmes, Paix et Sécurité, qui regroupe 87 États et 8 organisations internationales et régionales.

4.4 Lutte contre la violence fondée sur le genre

4.4.1 Contexte

La violence fondée sur le genre, dont les femmes et les filles sont les principales victimes, est largement répandue. Dans le monde, une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans sa vie²⁹. Toutes les onze minutes, une femme ou une fille est tuée par un membre de sa famille³⁰. Plus de 70 % des femmes et des filles sont victimes de violence dans les contextes humanitaires³¹. Cette situation est non seulement dévastatrice pour les personnes concernées et les relations familiales ou communautaires, mais elle a également des répercussions sociales et économiques considérables (p. ex. frais de traitement médical et de prise en charge psychosociale, pertes de travail et de production, impact négatif sur l'éducation, etc.). Selon des estimations, les répercussions de la violence sexiste représentent jusqu'à 3,7 % du PIB dans certains pays, soit plus du double des moyens alloués à l'éducation par de nombreux gouvernements³².

4.4.2 Approche de la DDC, du SECO et de la DPDH

L'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le genre revêt une grande importance pour la Suisse. Les activités dans ce domaine englobent la prévention, le soutien des personnes concernées,

²⁸ <https://wpscompact.org/signatory-members/>

²⁹ Organisation mondiale de la santé (2018) : Violence Against Women. Prevalence, Estimates

³⁰ ONU-Femmes (2022) : Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes

³¹ OCHA (2022) : Global Humanitarian Overview 2022

³² Banque mondiale (2023) : Policy Lessons on reducing Gender Based Violence. Gen/der Innovation Lab Federation Evidence Series, No1

les réformes législatives et les mesures administratives, mais aussi l'examen des causes sous-jacentes et des traumatismes engendrés. Les prestations fournies sont conçues de manière globale et comprennent une aide médicale, un conseil psychosocial, une aide financière et une assistance juridique. L'accent est mis sur les besoins des victimes et sur leurs stratégies pour surmonter ce qu'elles ont subi et reprendre le contrôle de leur vie au sein de la communauté. Il est également essentiel que les personnes concernées puissent réclamer justice et compensation.

La Suisse soutient des initiatives mondiales. Elle est ainsi membre de la plateforme d'action mondiale pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence, une initiative qui réunit actuellement 100 partenaires – États, donateurs, organisations internationales et organisations non gouvernementales. L'initiative a pour but de favoriser le financement aussi bien d'actions visant à atténuer les risques de violence fondée sur le genre que de services d'aide aux victimes dans les contextes humanitaires. Elle cherche en parallèle à renforcer le rôle des organisations de femmes dans la planification et la mise en œuvre des actions humanitaires. Une feuille de route est établie tous les cinq ans pour la mise en œuvre des objectifs, et la Suisse y contribue par des mesures concrètes³³. Au total, entre 2019 et 2022, la DDC a augmenté de 150 % ses engagements financiers pour la lutte contre la violence fondée sur le genre, qui se montent ainsi à quelque 30 millions de francs.

Exemple : surmonter les traumatismes et lutter contre la violence dans la région des Grands Lacs en Afrique

Né à la suite d'une intervention de crise de l'Aide humanitaire de la DDC, ce projet soutient depuis de nombreuses années la fourniture de soins médicaux, l'organisation d'un suivi thérapeutique et la dispense de conseils juridiques pour les femmes et les filles victimes de violences sexuelles et sexistes dans cette région. Le programme travaille également avec les hommes, dans une optique de prévention et de durabilité. En s'intéressant au vécu des femmes et des hommes victimes de violence et en rétablissant un soutien communautaire, le programme réduit la violence fondée sur le genre et contribue de manière générale à la résolution des conflits au sein des communautés (« Programme psychosocial dans la région des Grands Lacs » ; contribution de la DDC de 34,5 millions de francs d'avril 2010 à décembre 2023).

Exemple : soutien à la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Le mandat de la représentante spéciale se fonde sur la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans le cadre de missions de l'ONU dans les pays d'intervention, celle-ci œuvre à la prévention de la violence, lutte contre les causes des violences sexuelles commises en période de conflit et prône la responsabilisation des États concernés. Le projet mise sur une approche globale axée sur les besoins des victimes de violence (fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits ; contribution de la DPDH de 350 000 francs de janvier 2020 à décembre 2025).

Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PSEAH)

L'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels sont des risques à prendre au sérieux. La Suisse prône la tolérance zéro, dans ses propres structures et au sein des organisations partenaires. Elle impose ainsi un code de conduite à son personnel à l'étranger et à ses partenaires contractuels et prévoit également des mesures concrètes, comme des formations, des analyses de risques concernant les partenaires, une plateforme de signalement unique et sûre pour le DFAE (introduite en 2021) et des instructions sur la manière de gérer les cas de comportement inadéquat.

4.5 Santé sexuelle et reproductive et droits connexes

4.5.1 Contexte

³³ DDC, Aide humanitaire et Corps suisse d'aide humanitaire (2020) : Swiss Commitments to the Call to Action on Protection from Gender Based Violence in Emergencies 2021-2025

À travers le monde, 55 % seulement des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou vivant en couple, peuvent décider elles-mêmes de leurs soins de santé, de leur contraception et de leur sexualité³⁴. La santé sexuelle et reproductive et les droits connexes jouent un rôle important dans l'autodétermination des femmes et des filles ainsi que dans leurs chances de participer à la vie publique, politique et économique sur un pied d'égalité. La pandémie de COVID-19 a affaibli les services de santé essentiels, avec un impact direct sur la santé sexuelle et reproductive des femmes. Dans le monde entier, les soins de santé dispensés aux mères, y compris les soins prénataux, sont en net recul et l'on observe une augmentation de la mortalité maternelle. Les grossesses précoces sont en recrudescence, ce qui compromet les chances de formation des adolescentes concernées³⁵.

4.5.2 Approche de la DDC, du SECO et de la DPDH

La Suisse œuvre pour que les prestations de santé dans ce domaine fassent partie intégrante des services publics de base en matière de santé. L'amélioration des soins de santé dispensés aux mères et aux femmes enceintes, une éducation sexuelle complète et l'accès au planning familial, ainsi que la prévention des infections sexuellement transmissibles figurent parmi ses objectifs. La Suisse tient compte à cet égard de l'environnement social des femmes et des jeunes filles concernées.

Exemple : protection de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes des jeunes en Afrique australe

Depuis de nombreuses années, la DDC encourage la formation des jeunes, hommes et femmes, sur les questions de santé sexuelle et reproductive ainsi que sur les droits connexes. L'idée est de responsabiliser les jeunes et de les inciter à contribuer activement à prévenir la transmission du VIH et les grossesses non désirées ou à lutter contre les violences sexuelles. La DDC soutient la mise en place de services de santé adaptés aux jeunes et le développement de réformes législatives. Elle collabore étroitement avec les ministères, les organisations de la société civile, les leaders traditionnels et la Communauté de développement d'Afrique australe (projet « Safeguard Young People – SRHR » ; contribution de la DDC de 32,8 millions de francs d'août 2013 à septembre 2026).

Exemple : coopération avec la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Depuis 1995, la Suisse verse une contribution de base à l'IPPF, qui compte 120 organisations membres dans 146 pays et dispose d'un bon réseau régional et mondial. L'IPPF a pour objectif d'offrir un large éventail de services adaptés aux besoins, dont des solutions numériques, en matière de santé sexuelle et reproductive. Elle organise des débats sur l'évolution des normes sociales, encourage le travail avec les jeunes et plaide pour des réformes législatives (contribution de base à l'IPPF ; contribution de la DDC de 49,2 millions de francs de janvier 1995 à décembre 2025).

Depuis 1983, la Suisse verse une contribution de base au FNUAP, qui, dans plus de 150 pays, défend les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, favorise la mise en place d'un planning familial efficace et promeut l'égalité des sexes. Le fonds recueille également des données démographiques importantes pour l'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté (contribution de base au FNUAP ; contribution de la DDC d'environ 11 millions de francs par an de janvier 1983 à décembre 2024).

5. Ressources financières

La DDC, le SECO et la DPDH examinent tous les projets sous l'angle de leur pertinence en matière d'égalité des sexes. L'analyse porte sur des critères élaborés par l'OCDE, qui permettent de déterminer

³⁴ FNUAP (2020) : Women's Ability to decide. Issue Brief on Indicator 5.6.1 of the Sustainable Development Goals

³⁵ ONU-Femmes (2022) : Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable. Gros plan sur l'égalité des sexes

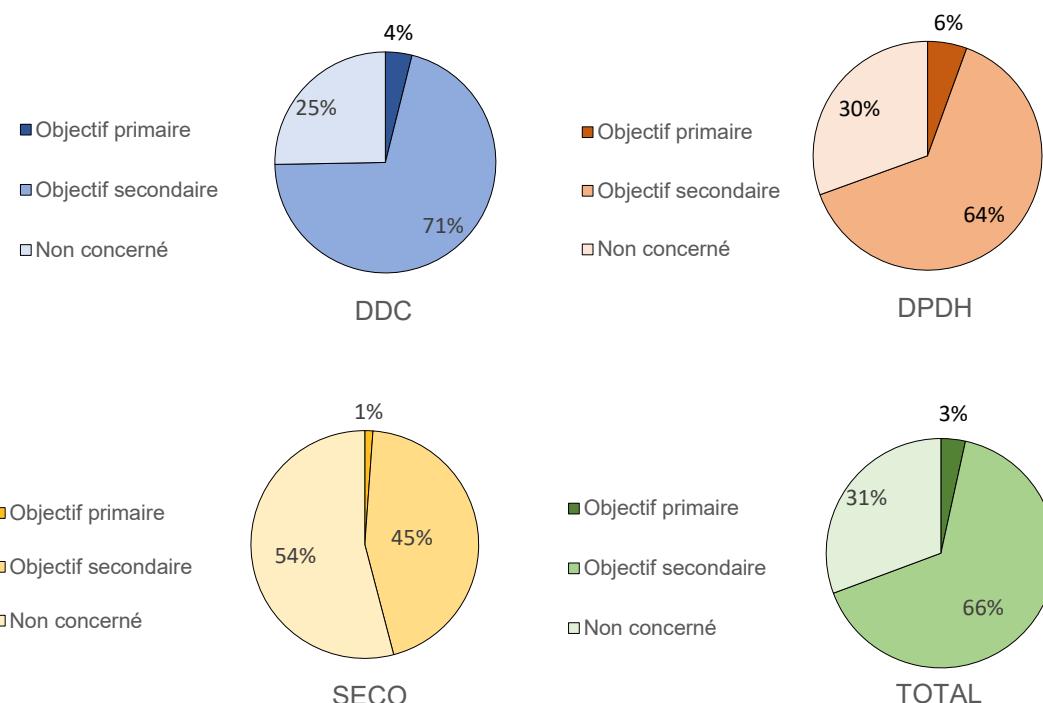
si l'égalité des sexes est un objectif primaire ou secondaire, ou si cet aspect n'est pas pris en considération.

L'égalité des sexes comme objectif primaire ou secondaire

Selon les directives du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE³⁶, l'égalité des sexes est considérée comme l'objectif primaire d'un projet lorsqu'elle constitue l'objectif principal du projet et que sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Le projet vise en premier lieu à promouvoir l'égalité des sexes. C'est le cas de tous les projets de lutte contre la violence fondée sur le genre cités dans le présent rapport (ch. 4.4.2) et des projets mentionnés encourageant la participation des femmes à la promotion de la paix (ch. 4.3.2), mais aussi de certains projets visant à renforcer la situation économique des femmes, notamment le projet relatif aux services financiers numériques pour les migrantes (ch. 4.1.2), ou de projets de participation politique des femmes, en particulier celui mené en Géorgie (ch. 4.2.2).

L'égalité des sexes est considérée comme un objectif secondaire lorsqu'elle constitue un objectif important d'un projet, mais pas le principal motif de sa réalisation. Outre les autres objectifs qu'il vise, le projet est destiné à produire un impact positif pour le progrès de l'égalité entre les sexes. C'est par exemple le cas du projet visant à renforcer les opportunités sur le marché pour les femmes issues de groupes de population vulnérables au Bangladesh, qui comprend des mesures ciblées pour le renforcement de la situation économique des femmes, ou du partenariat avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre, qui s'engage dans le monde entier pour les droits fonciers – et en particulier la femme (ch. 4.1.2). Un autre exemple est le projet de gestion des ressources en eau dans le bassin du Mékong, où la participation des femmes en tant qu'actrices importantes est renforcée de manière ciblée (ch. 4.2.2).

Pour la période 2021-2024, le total des dépenses de la DPDH, de la DDC et du SECO a atteint environ 260 millions de francs (3 %) pour les projets dont l'objectif primaire est l'égalité des sexes et environ 4,9 milliards de francs (66 %) pour ceux qui ont l'égalité des sexes comme objectif secondaire. Au total, 69 % des dépenses mettent un accent particulier sur l'égalité des sexes. La Suisse figure ainsi en sixième position des 29 pays recensés par l'OCDE pour l'année 2021³⁷.



³⁶ <https://web-archive.oecd.org/2018-02-20/423852-Handbook-OECD-DAC-Gender-Equality-Policy-Marker.pdf>

³⁷ Sont également incluses les dépenses effectuées par d'autres services fédéraux dans le domaine de la CI.

En 2020, la DDC s'est fixé un objectif ambitieux pour l'engagement de ses ressources financières en faveur de nouveaux projets axés sur l'égalité des sexes. Chaque année, 85 % du budget engagé doit concerner des projets qui ont l'égalité des sexes comme objectif primaire ou secondaire, dont au moins 8 % doivent être consacrés à des projets avec l'égalité des sexes comme objectif primaire. En 2024, ces valeurs ont atteint respectivement 85 % et 3,6 %. En conséquence, la DDC s'attache à augmenter encore sa contribution à cet égard afin d'atteindre les taux visés.

6. Synthèse et perspectives

Le monde traverse actuellement diverses crises : les conflits armés se multiplient sur la planète, le changement climatique menace tout particulièrement les pays les plus pauvres, et les coûts des denrées alimentaires et de l'énergie sont en hausse. Les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée par les effets de ces crises, au point que l'on assiste à une fragilisation voire dans certains cas à un recul des avancées réalisées en matière d'égalité des sexes. Les récents revers compliquent la garantie et la promotion durables des droits des femmes et des filles et ont également un impact sur le financement mondial de ces domaines thématiques. Pour faire face à cette situation, les femmes et les filles resteront une priorité des programmes de coopération internationale de la Suisse. L'objectif clé de la réduction de la pauvreté dans le monde peut être atteint uniquement si les femmes sont intégrées aux processus économiques, politiques et de promotion de la paix et qu'elles peuvent exercer cette liberté. La réalisation de l'égalité économique entre les sexes permettrait d'augmenter le PIB mondial de 26 % par an. Par ailleurs, la probabilité de violations des droits de l'homme ou de guerres diminue lorsque les femmes exercent un pouvoir politique, tandis que les négociations de paix ont plus de chances d'aboutir si elles y participent activement. La Suisse attache donc une grande importance à l'égalité entre les sexes.

Le présent rapport montre que la Confédération s'est dotée d'un large cadre stratégique lui permettant de répondre à ces enjeux et de prendre des mesures concrètes. Le Conseil fédéral considère que ce cadre est suffisant. Les unités chargées de la mise en œuvre de la CI (DDC, SECO et DPDH) œuvrent de manière complémentaire à l'amélioration des conditions socio-économiques indispensables à la participation active des femmes, qu'il s'agisse du renforcement de leur situation économique, de leur participation aux décisions politiques, de leur participation à la promotion de la paix, de la lutte contre la violence fondée sur le genre ou de la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes.

7. Annexes

7.1. Texte du postulat Friedl

Conseil national

21.3122

Postulat Friedl Claudia

Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer

Texte déposé le 10 mars 2021

Le Conseil fédéral est chargé d'établir une stratégie pour la mise en œuvre de la coopération internationale et de la promotion de la paix qui prévoira des conditions socio-économiques permettant une participation active des femmes.

Cosignataires

Arslan, Atici, Badertscher, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fischer Roland, Funiciello, Giacometti, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Moser, Munz, Nussbaumer, Portmann, Pult, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Storni, Streiff, Vincenz, Walder, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Widmer Céline, Wyss (36)

Développement

Il est désormais largement établi que la participation des femmes à la coopération au développement et à la promotion de la paix est essentielle pour en assurer la durabilité. C'est également dans ce sens que va la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU « Les femmes, la paix et la sécurité ». En effet, les conséquences spécifiques aux genres ne deviennent visibles dans les crises et les conflits que lorsque les femmes ont leur mot à dire. Cependant, une vision unilatérale de la sécurité et de la reconstruction prévaut toujours en politique extérieure. Seules les conséquences visibles des conflits sont prises en charge (destruction physique, dégâts causés aux infrastructures et individus blessés). Les conséquences indirectes sont souvent oubliées : démantèlement radical ou destruction complète des prestations étatiques et donc du contexte social. Pour gérer leur vie quotidienne, les gens ne peuvent plus compter que sur leur propre foyer. Les tâches de soin incombent alors davantage aux ménages et donc, en grande partie, aux femmes. Celles-ci jouent ainsi un rôle essentiel pour la sécurité quotidienne de leurs familles et de leurs proches.

La coopération au développement et la promotion de la paix axées sur le genre doivent se concentrer sur l'économie des soins. Cela implique tout d'abord d'investir dans les infrastructures sociales, et pas uniquement dans les infrastructures physiques. C'est à cette condition que les femmes pourront vraiment participer au processus de paix et aux projets de développement.

Les premiers pays, dont la Suède (depuis 2014) et le Mexique (depuis 2020), ont déclaré leur soutien à une politique étrangère féministe. Leur objectif est de combattre les causes structurelles des conflits et de la pauvreté en modifiant les structures de pouvoir. À cet effet, ils prévoient un budget spécifique au genre pour l'administration et pour la mise en œuvre de la coopération au développement et de la promotion de la paix. La Suisse, quant à elle, n'est pas inactive. Mais pour progresser, elle doit d'abord analyser l'état actuel des choses : que fait-on déjà en matière de budgétisation genrée ? Où fait-on encore l'impasse sur le genre ? Quelle part des ressources de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix va explicitement à la promotion du secteur des soins et au soulagement de la charge des femmes ? En répondant à ces questions, on peut développer une stratégie de politique extérieure qui assure durablement la sécurité.

Avis du Conseil fédéral du 26 mai 2021

Proposition du Conseil fédéral du 26 mai 2021

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

7.2. Liens vers des documents de référence stratégiques

- [Art. 54, al. 2, de la Constitution](#)
- [Stratégie de politique extérieure 2024-2027](#)
- [Stratégie de coopération internationale 2021-2024 et stratégie de coopération internationale 2025-2028](#)
- [Stratégie Égalité 2030 de la Confédération](#)
- [Agenda 2030 comprenant les 17 objectifs de développement durable](#)
- [Résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2000, ainsi que celles qui ont suivi](#)
- [Les femmes, la paix et la sécurité. Plan d'action national de la Suisse pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU \(2018-2022\), prolongé jusqu'en 2024. Le cinquième plan d'action national est en cours d'élaboration.](#)
- [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)

7.3. Liste des abréviations

CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (RS 0.108)
CI	Coopération internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Cst.	Constitution fédérale (RS 101)
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DPDH	Division Paix et droits de l'homme
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IPPF	Fédération internationale pour la planification familiale (<i>International Planned Parenthood Federation</i>)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
PAN	Plan d'action national
PEFA	Programme de dépenses publiques et responsabilité financière (<i>Public Expenditure and Financial Accountability</i>)
PIB	Produit intérieur brut
PSEAH	Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (<i>Prevention of Sexual Exploitation, Abuse and Harassment</i>)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie / La coopération économique au développement du SECO
SRHR	Santé sexuelle et reproductive et droits connexes (<i>Sexual and Reproductive Health and Rights</i>)
UNSR/UNSCR	Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU (<i>UN Security Council Resolution</i>)